

CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT RAYOL-CANADEL SUR MER

ENGAGEMENT GENERAL : Dès l'adoption de ces orientations, la commission Environnement s'engage à présenter un plan d'action et à réaliser un bilan d'évaluation au conseil municipal

Axe 1 Promouvoir la sobriété énergétique

- ✓ Privilégier le recours, autant que possible, à des véhicules propres dans le renouvellement des flottes de véhicules municipaux (hors utilitaires)
- ✓ Poursuivre l'emploi des technologies à basse consommation d'énergie
- ✓ Favoriser les modes de déplacements collectifs et doux à travers les choix d'aménagement (*navette estivale, bornes électriques...*)
- ✓ Engager la rénovation énergétique des bâtiments et l'information sur les aides (bâtiments communaux et privés)

Axe 2 Impulser une conscience collective du développement durable

- ✓ Sensibiliser la société civile (*habitants, professionnels et associations*)
 - A la lutte contre les déchets plastiques
 - Au tri sélectif
 - Au compostage

Axe 3 Concourir au développement de modes de consommation et de production responsables dans une logique d'économie circulaire

- ✓ A l'école (*cantine scolaire, centre de loisirs*), favoriser une démarche de consommation écoresponsable
- ✓ Pratiquer une communication écoresponsable
- ✓ Agir sur les marchés publics

Axe 4 Coordonner urbanisme, aménagement et mobilité pour un territoire durable

- ✓ Favoriser et sécuriser les déplacements à pied par la conception et l'aménagement d'itinéraires piétons confortables et sûrs
- ✓ Améliorer la mobilité douce (piétons et vélos)
- ✓ Définir une stratégie partagée pour valoriser les paysages et les espaces naturels

Axe 5 Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources naturelles

- ✓ Préserver et améliorer l'espace maritime, éviter que les activités terrestres ne l'impactent (*Chartes Pélagos, Plage sans Plastique, protection des posidonies, lutte contre l'érosion de la plage...*)
- ✓ Favoriser la nature en ville
- ✓ Planter des espèces végétales adaptées aux conditions climatiques locales

Axe 6 Conjuguer environnement et santé pour développer le mieux-être de tous les habitants et limiter les risques

- ✓ Développer les outils de prévention des risques (*incendie, naturels, technologiques...*) et entretenir une culture collective du risque (*commissions locales d'information et de surveillance*)
- ✓ Lutter contre les nuisances sonores et la pollution